

LES COÛTS DU CONTRÔLE DES ARMES VERSUS LES COÛTS DE LA VIOLENCE PAR ARMES À FEU

Il a eu beaucoup de désinformation au sujet des coûts associés au Programme des armes à feu, alimentée par ses opposants.

Les coûts de la violence par armes à feu

Dans un article publié dans le *Canadian Medical Association Journal*, on a estimé que les coûts découlant des décès et blessures par armes à feu vers le milieu des années quatre-vingt-dix s'élevaient à 6,6 milliards de dollars par année¹. En 2006, l'Annuaire sur les armes légères, basé à Genève, a souligné l'impact du contrôle des armes canadien sur la réduction des décès et blessures par armes à feu au pays, estimant que cette réduction (depuis 1995) correspondait à des économies de 1,4 milliard de dollars canadiens par an.²

En 2010, l'Institut national de santé publique du Québec a calculé que l'entrée en vigueur de la *Loi sur les armes à feu* était associée, en moyenne, à une diminution de 50 homicides et de 250 suicides par arme à feu, à chaque année, au Canada, ce qui correspond à près d'un décès en moins par jour³. Une partie de la recherche à l'origine de cette étude a été publiée dans la Revue canadienne de criminologie et de justice pénale en 2011 et démontre que la législation canadienne sur le contrôle des armes à feu fut suivie de diminutions significatives des homicides commis par armes à feu, variant entre 5 et 10 % selon les provinces. Les réductions s'observent principalement auprès des homicides commis à l'aide d'armes à feu sans restrictions (fusils de chasse et carabines). Aucun effet de déplacement tactique n'a été observé.⁴

Les débats liés au registre des armes ne mentionnent que rarement l'incalculable souffrance humaine causée par la mauvaise utilisation des armes à feu, qu'elle soit criminelle, accidentelle ou auto-infligée. Les décès et les blessures traumatiques sont dénombrés en termes de statistiques, sans que ne soit considérée l'énorme perte encourue par la société, les communautés et les familles. Les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu visent à prévenir les tragédies et à protéger le droit des citoyennes et citoyens à la sécurité. Elles sont le résultat d'au moins six enquêtes publiques, qui ont témoigné de l'importance des processus d'émission des permis et d'enregistrement des armes à feu comme moyen de prévenir d'éventuelles tragédies.

Les coûts du Programme canadien des armes à feu : Les faits

D'abord et avant tout, la Vérificatrice générale du Canada a confirmé que la mise en place du système (c'est-à-dire la délivrance des permis à tous les propriétaires d'armes à feu et l'enregistrement de toutes leurs armes) avait coûté près d'un milliard de dollars sur une période de 10 ans.⁵ Ces coûts incluent entre autres des mesures additionnelles d'application de la loi (par exemple ENSALA); des coûts attribuables au Service correctionnel du Canada pour l'augmentation de la durée des peines tel que prescrit par la *Loi sur les armes à feu*; ainsi que les contributions aux provinces pour l'administration du système (approximativement 180 millions de dollars sur une période de 10 ans).

Au cours de cette période initiale, la majeure partie (les deux-tiers) de cette somme a été dépensée sur le dépistage des candidats (vérification de leurs antécédents) et sur le processus d'attribution de permis aux propriétaires d'armes à feu — non PAS pour l'enregistrement et la classification de leurs armes à feu.⁶ Peu de temps après que l'administration du Programme ait été transférée à la GRC, le sous-commissaire de la GRC a témoigné que le volet « arme d'épaule » du registre représentait seulement environ 20% du coût total du Programme canadiens des armes à feu (PCAF) en date de 2006.⁷

L'ancien système (projet de loi C-17 de 1991) que le PCAF a remplacé qui coûtait au moins 30 millions de dollars par an (frais encourus par chacune des provinces et chacun des départements de police), avait des failles majeures, dont le fait qu'il ne visait qu'environ un quart de tous les propriétaires d'armes à feu au pays. En revanche, ces dernières années, les coûts nets pour administrer l'ensemble du Programme canadien des armes à feu étaient en moyenne de 64,1 millions de dollars par an et ce système vise TOUS les propriétaires et tous les types d'armes à feu.⁸

D'après des données en date de décembre 2011, un peu plus de 1,9 million de propriétaires d'armes à feu sont actuellement détenteurs d'un permis⁹ qu'ils doivent renouveler une fois tous les cinq ans. Il s'agit d'un coût continu, cependant dans la majorité des cas, les armes à feu de ces propriétaires ne doivent être enregistrées qu'une seule fois. À ce jour, plus de 7,8 millions de carabines et de fusils non-restreints ont été enregistrés¹⁰ – il s'agit d'un coût fixe qui ne peut être récupéré. Les seules armes à feu qui doivent désormais être enregistrées sont celles qui sont achetées, vendues ou échangées, héritées, ou modifiées à un tel point que cela affecte leur classification.¹¹ Ces cinq dernières années, il y a eu une augmentation nette moyenne de l'enregistrement d'armes de tous genres d'environ 150 000 armes par an dont un peu plus de 130 000 étaient des armes d'épaule. Cela représente une augmentation moyenne de 2% d'année en année.¹²

Ainsi, les coûts à venir pour l'enregistrement sont minimes. Selon un rapport indépendant pour le compte de la GRC, si le gouvernement cessait d'exiger l'enregistrement des armes à feu non-restreintes (carabines et fusils de chasse), le Programme canadien des armes à feu épargnerait seulement entre 1,195 et 4,03 millions de dollars par an.¹³ Les associations policières ont témoigné que ces coûts équivalaient à ceux d'à peine quelques enquêtes complexes.¹⁴

Entre temps, la perte des données concernant les armes d'épaule dans le registre fera grimper les coûts des enquêtes policières impliquant des armes à feu, puisque de l'information cruciale sera perdue et rendra plus difficile la tâche des policiers de retracer les armes à feu jusqu'à leur source, compromettant les enquêtes. De plus, cela circonviendra à la capacité des policiers d'appliquer les ordonnances d'interdiction et de prendre des actions préventives lorsqu'ils interviennent dans des situations de violence conjugale ou dans des cas où il y a des risques de suicide.

Chaque année depuis 2006, le gouvernement a exempté ou remboursé les frais associés au renouvellement des permis et à l'enregistrement des armes non-restreintes. Il a été rapporté que la décision du gouvernement conservateur de dispenser les frais normalement prélevés pour la délivrance de permis et pour l'enregistrement a coûté plus de 15 millions de dollars en 2009 seulement¹⁵, montant s'élevant à 21 millions en perte de revenus en 2011¹⁶, ce qui équivaut à un tiers de ses dépenses actuelles.¹⁷

Mettre les coûts en perspective: Combien coûte la prévention?

Les références faites au sujet du « registre qui a coûté un milliard de dollars » sont sans contexte ni explication. Voici quelques coûts utiles à garder en tête comme indicateurs :

- Il y a d'autres exemples de programmes gouvernementaux d'envergure en sécurité ou en santé publique qui ont sous-estimé la quantité de travail devant être investie dans leur mise sur pied et qui ont éprouvé des problèmes techniques. En dépit de ces difficultés, ces programmes sont tout de même de bons investissements à long terme, tel que les bases de données « e-Health » disponibles dans plusieurs provinces et conçues pour réduire les maladies graves et les décès dus au fait des interactions médicamenteuses.
- La prévention n'est pas bon marché. Il s'agit d'un investissement dans notre avenir. Nous pouvons difficilement mesurer la prévention, mais nous pouvons facilement mesurer les effets de l'ignorer.

- Les coûts associés aux décès et blessures par armes à feu au Canada étaient estimés à 6,6 milliards de dollars par année en 1995, incluant les coûts liés à la perte de productivité et la douleur et la souffrance subies par les familles des victimes.¹⁸ L'Institut de santé publique du Québec a conclu que l'entrée en vigueur de la Loi est associée, en moyenne, à une diminution de 300 décès par arme à feu, à chaque année, au Canada — sans effet de déplacement tactique. L'INSPQ a estimé que ces centaines de vies sauvées chaque année ont permis d'épargner environ 400 millions de dollars annuellement, *sans tenir compte* de la perte de productivité, de la douleur et de la souffrance des familles.¹⁹

¹ Miller, T.R. et Cohen MA Costs of gunshot and cut/stab wounds in the United States with some Canadian Comparisons, accède. Anal. Prev. 1997, 29: 329-41 dans l'éditorial "Reasonable control: gun registration in Canada" Canadian Medical Association Journal (CMAJ), 18 février 2003. »

² Institut de hautes études internationales et du développement. Annuaire sur les armes légères, 2006. Oxford University Press, USA (August 3, 2006).

³ Michel Lavoie, Ruth Pilote, Pierre Maurice et Étienne Blais, « Mémoire déposé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes sur le projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu », INSPQ, mai 2010, http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1089_MemoireProjetLoiC391ArmesFeu.pdf

⁴ Blais, Étienne, Gagné, Marie-Pier, Linteau, Isabelle. L'effet des lois en matière de contrôle des armes à feu sur les homicides au Canada, 1974–2004. Revue canadienne de criminologie et de justice pénale, Volume 53, Numéro 1, janvier 2011.

⁵ Bureau du vérificateur général du Canada, 2006 mai -Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada, *Chapitre 4: Le Programme canadien des armes à feu*. Disponible en ligne:

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200605_04_f_14961.html

⁶ Rob Linke, "Study shoots holes in \$2B 'fabrication'", New Brunswick Telegraph-Journal, June 18, 2009.

⁷ Peter Martin, Sous-commissaire, Services nationaux de police de la Gendarmerie royale du Canada, Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2 novembre 2006, disponible en ligne :

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2470593&Mode=1&Parl=39&Ses=1&Language=F#Int-1747933>

⁸ Dépenses réelles en 2008-2009, incluant les coûts directs et indirects encourus par le Programme canadien des armes à feu/GRC dans l'administration du Programme canadien des armes à feu, étaient de 59,5M, et en 2009-10 et 2010-11, les dépenses prévues étaient respectivement de 66,5M et de 66,4M. Dupuis T., C. Kirkby et R. MacKay, «Résumé législatif du projet de loi C-19: Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu», Publication no 41-1-C19-F, Division des affaires juridiques et législatives, Division des affaires juridiques et législatives, le 1^{er} novembre 2011, tableau 7, disponible en ligne :

http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=c19&Parl=41&Ses=1&source=library_prb&Language=F.

⁹ GRC, Faits et chiffres (octobre-décembre 2011), Programme canadien des armes à feu. Disponible en ligne:

http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/archives/quick_facts/2011/dec-fra.htm

¹⁰ GRC, Faits et chiffres (octobre-décembre 2011), Programme canadien des armes à feu. Disponible en ligne:

http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/archives/quick_facts/2011/dec-fra.htm

¹¹ GRC. Vendre, donner ou échanger des armes à feu. Disponible en ligne: <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/sell-vendre-fra.htm>

¹² Avec les données des rapports annuels « Faits et chiffres sur le Programme canadien des armes à feu » de la GRC, disponibles en ligne : http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/archives/quick_facts/2011/dec-fra.htm et le Rapport de 2008 du Commissaire aux armes à feu, disponible en ligne: <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/pdf/2007-comm-rpt-fra.pdf>

¹³ GRC, Programme canadien des armes à feu, Évaluation. Février 2010.

¹⁴ Cité par Steven Chabot, le Président de l'Association canadienne des chefs de police de l'époque, dans "Public safety will be at risk if gun registry is dismantled", *Toronto Star*, 10 avril 2009, disponible en ligne:

<http://www.thestar.com/comment/article/616567>

¹⁵ Alison Crawford, "Ottawa giving up millions in gun registry fees," CBC News, 5 Octobre 2009, disponible en ligne:

<http://www.cbc.ca/canada/story/2009/10/05/gun-registry-fees-government.html?ref=rss>

¹⁶ Hugo de Grandpré, "Permis d'armes à feu: 100 millions de moins dans les coffres d'Ottawa", La Presse Affaires, 22 mars 2011, disponible en ligne: <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/dossiers/budget-ottawa-2011/201103/22/01-4382023-permis-darmes-a-feu-100-millions-de-moins-dans-les-coffres-dottawa.php>

¹⁷ Dupuis *et al.*, *op. cit.*

¹⁸ Chapdelaine, A. Maurice, P. "Firearms injury prevention and gun control in Canada." Canadian Medical Association Journal. V.155 (9). 1 Novembre 1996. Disponible en ligne:

<http://www.pubmedcentral.nih.gov/articlerender.fcgi?artid=1335070>

¹⁹ Lavoie *et al.*, *op. cit.*